

# REGLEMENT PARTICULIER

## 1<sup>ère</sup> Course de Côte VHC Le Pompidou Corniche des Cévennes

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte et les règles spécifiques courses de côte VHC*

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de la Lozère (ASA Lozère) organise les 14 et 15 Septembre 2019, en qualité d'organisateur Administratif une compétition automobile régionale de Véhicules Historiques de Compétition dénommée :

#### 1<sup>ère</sup> COURSE DE COTE VHC du POMPIDOU CORNICHE DES CEVENNES

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Occitanie Méditerranée sous le numéro CC9/2019, en date du 24 Juillet 2019, et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 557 en date du 24 Juillet 2019

#### *Comité d'Organisation*

Voir règlement particulier de l'épreuve régionale

#### *Organisateur technique*

Nom : ASA Lozère

Adresse : ZA du Causse d'Auge – BP 11 48001 Mende Cedex

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA.**

#### 1.1P. OFFICIELS

Observateur Ligue Occitanie Méditerranée	M. MARAINE Joël	Licence n° 2717
Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. MARY Claude	Licence n° 1622
Commissaires Sportifs	M. DURAND Gérard	Licence n° 13816
	M. PASCAL Jean François	Licence n° 2806
Directeur de Course	Mme CHANTAGREL Nathalie	Licence n° 9549
Adjoint au Directeur de Course	M. VALENTIN Cédric	Licence n° 190616
Commissaire Technique responsable	M. BOUSQUET Sébastien	Licence n° 243494
Commissaires Techniques adjoints	M. MOLINES Michel	Licence n° 9502
	M. GINIER Cédric	Licence n° 28482
Chargé de la mise en place des moyens	M. ARGILIER Philippe	Licence n°137989
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mme GINIER Valérie	Licence n° 174698
	M. LEFOLL Thierry	Licence n° 58387
Chargé des Commissaires de route	M. VALENTIN Denis	Licence n° 198361
Chronométrateurs	Mme ARGILIER Florence	Licence n°165260
	Mme LAURAIRE Isabelle	Licence n°193879

#### 1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 9 Septembre 2019 à Minuit.

Publication de la liste des engagés le 12 Septembre 2019 à 22 heures.

Vérifications administratives :

- Le Samedi 14 Septembre 2019 de 16h à 19h30, Salle Polyvalente du Pompidou
- Le Dimanche 15 Septembre 2019 de 7h à 8h30, Salle Polyvalente du Pompidou

Vérifications techniques :

- Le Samedi 14 Septembre 2019 de 16h15 à 19h45, Place de la Salle Polyvalente du Pompidou
- Le Dimanche 15 Septembre 2019 de 7h15 à 8h45, Place de la Salle Polyvalente du Pompidou

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 15 Septembre 2019 à 9h.

1<sup>ère</sup> Réunion des Commissaires Sportifs : le 15 Septembre 2019 à 7h45 à la Salle Polyvalente du Pompidou.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

Briefing des commissaires le 15 Septembre 2019 à 7h30 sur la ligne de départ

Essais chronométrés le 15 Septembre 2019 à partir de 9h (*les VHC en premiers suivi des Modernes*)

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 15 Septembre 2019 à 12h30

Départ 1<sup>ère</sup> Montée de Course à partir de 13h45 (*les VHC en premiers suivi des Modernes*)

Affichage des résultats provisoires : 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé, Salle Polyvalente du Pompidou

Remise des prix le 15 Septembre 2019 sur place de la Salle Polyvalente du Pompidou à 19h

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Vérifications administratives :

- Le Samedi 14 Septembre 2019 de 16h à 19h30, Salle Polyvalente du Pompidou
- Le Dimanche 15 Septembre 2019 de 7h à 8h30, Salle Polyvalente du Pompidou

Vérifications techniques :

- Le Samedi 14 Septembre 2019 de 16h15 à 19h45, Place de la Salle Polyvalente du Pompidou
- Le Dimanche 15 Septembre 2019 de 7h15 à 8h45, Place de la Salle Polyvalente du Pompidou

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Pompidou :

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN et du certificat médical.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 15 Septembre 2019 à 8h45.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 15 Septembre 2019 à 7h45.

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTE ET PILOTES**

### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**ASA LOZERE – BP 11 48001 MENDE Cedex jusqu'au 9 Septembre 2019 à Minuit.**

Les droits d'engagement sont fixés à 240 €, réduits à 120 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, et 100 € pour les licenciés ASA Lozère avec la publicité de l'organisateur.

*L'épreuve est également ouverte aux personnes prenant un titre de participation (licence à la journée). Elles devront s'acquitter en plus des droits d'engagement ci-dessus, la somme de 65€ et présenter aux vérifications administratives :*

- un certificat médical attestant qu'elles sont aptes à la pratique du sport automobile
- le permis de conduire en cours de validité

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1<sup>ère</sup> page du PTH.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1P. VOITURES ADMISES**

Le nombre de voitures admises est fixé à 30

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC (*voir "Conditions d'admission des voitures"*).

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie : A – N – B (période J2) et C – D – E (période JR) + Classic de Compétition.

Sont également admis, les véhicules inscrits au Challenge Formula Ford Historic France 2019.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

### **4.2P. CARBURANTS – PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS**

Conforme au règlement standard Course de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

### **4.3P. NUMEROS DE COURSE**

Voir règlement particulier de l'épreuve régionale ou règlement standard Course de Côte,

Les pilotes inscrits au Championnat de France de la Montagne VHC se verront attribuer un N° à l'année.

### **4.4P. DISPOSITIFS DE SECURITE**

*Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et tableau de sécurité FFSA.*

### **4.5P. EQUIPEMENT DU PILOTE**

*Se reporter au tableau des équipements de sécurité.*

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

La Publicité obligatoire et la Publicité optionnelle seront communiquées par un additif

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### 7.1P. ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

### 7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Le briefing écrit sera distribué contre émargement lors des vérifications administratives

### 7.3P. COURSE

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de la course de support.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENT

### *Pour les essais chronométrés*

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

### *Pour la course*

La compétition se disputera en 3 montées maximum et le classement s'effectuera sur le Meilleur temps réalisé sur une montée

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins 1 montée minimum de course.

Il ne sera pas établi de classement général. La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

**A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en Parc Fermé pendant 30 minutes dans le parc d'Arrivée situé Allée du Monument aux Morts du Pompidou**

Les classements seront établis de la façon suivante :

- Un classement séparé pour chacun des groupes
- Un classement séparé pour chacune des classes.
- Un classement séparé pour les voitures du Challenge Formula Ford Historic France 2019

## ARTICLE 10P. PRIX

Tous les concurrents participants seront récompensés, suivant l'article 11 du règlement du Championnat de France de la Montagne VHC.

### 10.1P. REMISE DES PRIX

Elle aura lieu le 15 Septembre à 19h sur la Place de la Salle Polyvalente du Pompidou